

**Délibération n°11**

Objet : *Participations  
2008 des communautés de  
communes*

*Date de convocation :*  
06/05/2008

*Date d'affichage :*  
06/05/2008

*Nombre de Membres  
en exercice :*  
34

*Nombre de présents :*  
32

*Nombre de votants :*  
32

L'an deux mille huit,

le 13 mai à 18 heures.

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRIE.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT Chantal, FERRERO, KUHN, LUENGO, TAURAN, Messieurs BENOIS, CALVET, CAZOTTES, CHERON, GIORDANA, GRIMAL, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LEY, MALMON Alain, MAUBERT, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU,

Madame BRACHETTI suppléante de Monsieur LESTRADE, Monsieur COMBALBERT Claude suppléant de Monsieur DUSSOCHAUT, Madame JEAN suppléante de Madame PALMIE, Madame JEAN DIT DENIAUD suppléante de Madame LAFARGUE, Monsieur LABORIE suppléant de Madame PARCELLIER, Madame LANDE suppléante de Monsieur GUTHMULLER, Madame MONTAGNAC suppléante de Madame VIDAL, Monsieur PIERASCO suppléant de Monsieur JOFRE.

Absents/Excusés : Messieurs HEBRARD, MALMON Charles.

Monsieur PRAYSSAC a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le montant nécessaire à appeler auprès des collectivités membres pour équilibrer le budget 2008. Puis, il présente deux méthodes de calcul des participations financières des collectivités membres : une participation en fonction du nombre d'habitants des collectivités et une participation en fonction des bases d'imposition des collectivités.

Il précise que la méthode appliquée jusqu'à ce jour est une participation en fonction du nombre d'habitants mais qu'une réflexion sur ce sujet est nécessaire.

Après avoir envisagé les deux hypothèses, la discussion s'engage et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **décide** de maintenir la participation financière en fonction du nombre d'habitants de la collectivité membre,

- **dit** qu'une réflexion sera menée par les élus au cours de l'année 2008 sur ce sujet,

- **fixe** la participation à 75 € par habitant,

- **fixe** les participations financières des communautés de communes comme suit :

▪ Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise : 6 084 hab. x 75 € = 456 300 €,

▪ Communauté de Communes du Quercy Pays de Serres : 2 949 hab. x 75 € = 221 175 €.

– **ADOPTÉE** –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE